

Volume 27
Numéro 1

JANVIER 2023

Journal municipal de

Rougemont



**Programmation
loisirs - Hiver 2023**
page 9



Conseil municipal



Guy Adam, maire



District 1
Sylvain Dansereau



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Marie-Danielle Trudel



District 5
Pierre Dion



District 6
Isabelle Robert

Services municipaux

Direction générale **Kathia Joseph**
dg@rougemont.ca | poste 231

Adjointe de direction &
responsable des communications
Julie Robitaille
info@rougemont.ca | poste 229

Finances **Caroline Tétrault**
compte@rougemont.ca | poste 223

Loisirs **Bruno Larose**
loisirs@rougemont.ca | poste 224

Travaux publics
Jean-François Bienvenue
voirie@rougemont.ca
poste 225
Jonathan Dalpé, journalier

Services techniques, urbanisme
et environnement
Stéphane Bibeault
urbanisme@rougemont.ca | p. 233

Gestion des eaux **Thomas Gagné**
aqueduc@rougemont.ca |
450-502-0671

Sécurité incendie **Patrick Brodeur**
incendie@rougemont.ca |
450.947.4999

Responsable bibliothèque
Marie-Eve Dubuc
biblio@rougemont.ca
450-469-3213

Hôtel de ville

61, chemin de Marieville
450.469.3790
info@rougemont.ca
www.rougemont.ca
Lundi au jeudi
8h30 à 12h
et 13h à 16h30
Vendredi 8h30 à midi



Édifices municipaux



Bibliothèque Guy-Frégeau

839 rue principale
Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30
et 18h30 à 20h30
Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



**Centre des loisirs
Cousineau-Saumure**
270 La Grande-Caroline
450.469.3790 p.224



Caserne 53,
63 chemin de Marieville
Patrick Brodeur 450.947.4999

www.rougemont.ca



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 6 février 2023 à 20h
à la Mairie



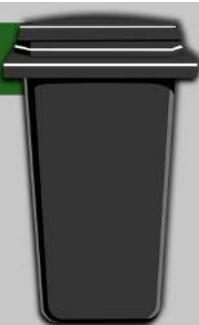
STATIONNEMENT DE NUIT **INTERDIT**



Le stationnement **EST INTERDIT** sur les chemins publics pendant la période du 15 décembre au 15 mars **inclusivement** de chaque année, entre 0h00 et 7h00.

À compter du 1^{er} janvier 2023

La collecte des matières domestiques (ordures) s'effectuera aux **trois (3) semaines** pour les mois de janvier, février, mars, novembre et décembre.



Ensemble, soyons écoresponsables!

- ✓ Réduisons la quantité de matières envoyée vers le site d'enfouissement
- ✓ Favorisons les collectes des matières organiques et du recyclage

• Ange-Gardien • Marieville • Richelieu • Rougemont • Sainte-Angèle-de-Monnoir
• Saint-Césaire • Saint-Mathias-sur-Richelieu • Saint-Paul-d'Abbottford



Ligne Info-Collectes
450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)

Consulter le
calendrier au
www.mrcrouville.qc.ca



La MRC de Rouville prête à
recevoir vos candidatures pour le

Défi OSEntreprendre

Le coup d'envoi est donné à la 24^e édition du Défi OSEntreprendre dans la MRC de Rouville. Le compte à rebours est donc commencé et les entrepreneurs de la région sont invités à **s'inscrire d'ici 14 mars 2023, 16 h**, soit dans le volet Création d'entreprise, Réussite inc. ou Faire affaire ensemble. Tous les critères d'admissibilité, ainsi que la liste des catégories et des prix spéciaux, sont accessibles en ligne sur osentreprendre.quebec. Pour plus d'information consultez le site internet de la

MRC de Rouville **ICI**



CAMP DE JOUR 2023 DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR UN ENFANT AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Si votre enfant a des besoins particuliers et aura besoin d'accompagnement pour le Camp de jour 2023, **svp nous en faire part avant le 17 mars 2023**. Nous pourrions par la suite évaluer la demande et prévoir l'accompagnement nécessaire.

Voici les principaux besoins particuliers:

- TDA/H;
- Santé mentale;
- Trouble du comportement;
- Trouble langagier;
- Trouble du spectre de l'autisme;
- Condition médicale: épilepsie, diabète, etc.
- Déficience intellectuelle, motrice, visuelle ou auditive.

Nous vous invitons à communiquer avec nous au 450-469-3790 poste 224 ou à l'adresse suivante: loisirs@rougemont.ca afin de nous faire part de vos besoins.

C'est l'hiver

ne placez pas votre bac de travers!

- Pour ne pas nuire au déneigement, placez votre bac dans votre entrée, laissant le trottoir libre et la rue dégagée.
- Assurez-vous que votre couvercle est déglacé et bien fermé.
- Les jours de tempête, rien de compliqué, donnez tout simplement congé à votre bac!

450 460-2127
infocollectes@mrcrouville.qc.ca
www.mrcrouville.qc.ca



Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Eric Fortin propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h05. Sont présents: Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district # 1; Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2, Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3, Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district # 4 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5, Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6, formant quorum. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière 15 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 tel que soumis.

Adoption des procès-verbaux du 12 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaires du 12 décembre 2022 tels que soumis.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 9 janvier 2023 au montant de 127 393.73\$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 9 janvier 2023 pour un montant total de 107 890.36 \$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 27 novembre 2022 au 31 décembre 2022 au montant de 85 069.59\$.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2007-084. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 363 500\$ (règlements 2017-222, 2017-223 et 2022-329)

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rougemont souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 363 500 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017 222	54 200 \$
2017 223	724 300 \$
2022 329	510 548 \$
2022 329	74 452 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2017 222, 2017 223 et 2022 329, la Municipalité de Rougemont souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 janvier 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
2024. 55 400 \$ 2025. 58 200 \$ 2026. 61 100 \$ 2027. 64 100 \$
2028. 67 500 \$(à payer en 2028) 2028. 1 057 200 \$ (à renouveler)
QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017 222, 2017 223 et 2022 329 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 janvier 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Emprunt par appel d'offre public – Résultats et acceptation pour l'émission de billets – Refinancement règlements d'emprunt 2017-222 et 2017-223 et financement du règlement d'emprunt 2022-239

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 9 janvier 2023 Nombre de soumissions : 3

Heure d'ouverture : 10 h Échéance moyenne : 4 ans et 7 mois

Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec

Date d'émission : 16 janvier 2023 Montant : 1 363 500 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Rougemont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2023, au montant de 1 363 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE

55 400 \$	4,90500 %	2024
58 200 \$	4,90500 %	2025
61 100 \$	4,90500 %	2026
64 100 \$	4,90500 %	2027
1 124 700 \$	4,90500 %	2028
Prix : 100,00000	Coût réel : 4,90500 %	

2 BANQUE ROYALE DU CANADA

55 400 \$	4,92000 %	2024
58 200 \$	4,92000 %	2025
61 100 \$	4,92000 %	2026
64 100 \$	4,92000 %	2027
1 124 700 \$	4,92000 %	2028
Prix : 100,00000	Coût réel : 4,92000 %	

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

55 400 \$	5,15000 %	2024
58 200 \$	4,90000 %	2025
61 100 \$	4,70000 %	2026
64 100 \$	4,60000 %	2027
1 124 700 \$	4,55000 %	2028
Prix : 98,51700	Coût réel : 4,93776 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
QUE la Municipalité de Rougemont accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DES JARDINS DE ROUVILLE pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2023 au montant de 1 363 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017 222, 2017 223 et 2022 329. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

PÉRIODE DE QUESTION

Le Phare, Enfants et familles – Participation au Grand Tirage

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Phare adresse au Conseil municipal, une demande d'achat de billet pour le grand tirage qui se tiendra le 30 mars prochain au profit de l'organisme;
CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour mission d'offrir aux enfants nécessitant des soins palliatifs pédiatriques l'ensemble des soins et services, tout au long de leur vie, et offrir à leur famille, accompagnement, répit et suivi de deuil;
CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de ne pas acheter de billets pour le grand tirage, mais de faire un don de 100\$.

Les Enfants de l'Opéra – Demande de soutien financier 2023

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Enfants de l'Opéra adresse au conseil municipal une demande de soutien financier pour leurs activités 2023;
CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour mission de soutenir le développement du plein potentiel des enfants de 4 à 17 ans à travers l'art, l'éducation, le sport et la santé, contribuant ainsi à bâtir leur confiance et leur estime de soi;
CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu de verser un montant de 250\$ à la Fondation « Les Enfants de l'Opéra ».

Fabrique Saint-Michel de Rougemont – Demande d'épandage de sel

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Michel de Rougemont adresse au conseil municipal une demande visant à fournir gratuitement le sel de déglacage nécessaire pour le stationnement de l'église pour la saison 2022-2023;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aide depuis de nombreuses années la Fabrique lors de la saison hivernale ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser Excavation Michel Alix à utiliser gratuitement le sel de déglacage de la Municipalité pour l'épandage du stationnement de l'Église catholique.

Adoption du second projet de règlement 2022-342 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) abrogeant le règlement 2018-245

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Madame Marielle Farley déclare ses intérêts dans le point suivant et s'abstiendra de voter sur celui-ci.

Adoption du règlement 2022-345 abrogeant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone 635 afin d'autoriser les PPCMOI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a reçu une demande afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone 635 afin d'y autoriser les projets particuliers de construction, modification et occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion dûment donné le 7 novembre 2022 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 014 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a communiqué à la population la tenue d'un registre des oppositions tel que requis par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU) pour toute modification réglementaire sujette à l'approbation référendaire le 14 décembre 2022 et qu'aucune demande n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le règlement 2022-345 amendement le règlement de zonage no.

2018-242 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone 635 afin d'autoriser les PPCMOI, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5 (Mme Farley s'étant abstenue) Vote contre :

Madame Marie-Danielle Trudel déclare ses intérêts dans les deux points suivants et s'abstiendra de voter sur ceux-ci.

Avis de motion du règlement 2023-347 abrogeant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires de certains usages commerciaux

Monsieur Pierre Dion, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2022-347 abrogeant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires de certains usages commerciaux, lequel qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

En vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le projet de règlement 2022-347 sera adopté par résolution (voir point suivant). Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Adoption du premier projet de règlement 2023-347 abrogeant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires de certains usages commerciaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a reçu une demande afin de modifier les dispositions applicables quant au nombre de bâtiments accessoires autorisés pour l'usage Camping (749);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion dûment donné le 9 janvier 2023 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'adopter le règlement 2022-347 amendement le règlement de zonage no.

2018-242 afin de modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires de certains usages commerciaux, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5 (Mme Trudel s'étant abstenue) Vote contre :



Abandon de la servitude no. 223 030 (anciennement no. 120 160)

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation du certificat de localisation du 82, rue Carole (lot 6 469 426), la servitude de drainage no. 223 030 en faveur de la municipalité a été constaté sur ledit lot et des lots voisins ;
 CONSIDÉRANT QUE cette servitude a été cédée à la Municipalité par le ministère des Transports suite à l'abandon de ladite servitude pour non-usage;
 CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'utilise pas ladite servitude puisque celle-ci avait pour fonction de drainer un ancien accès à la route 112;
 CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire pour la municipalité de maintenir la servitude et que l'abandon de celle-ci permettra de simplifier les transactions à venir pour le lot précédemment cité ainsi que les lots voisins;
 CONSIDÉRANT QUE pour éviter, de part et d'autre, des délais et des frais légaux pour faire reconnaître l'invalidité de la servitude no. 223 030, la municipalité consent à y renoncer de plein droit;
 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'abandonner la servitude no. 223 030 et d'autoriser la directrice-générale et le maire à signer tous les documents nécessaires à cet abandon.

Mandat d'évaluation des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire réaliser une évaluation agréée des bâtiments municipaux afin de s'assurer d'une couverture d'assurance suffisante;
 CONSIDÉRANT QUE cette évaluation permettra à la municipalité d'obtenir un rabais sur les primes d'assurances payées;
 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu de mandater la firme SPE Valeur assurable inc. pour l'évaluation agréée des bâtiments 1, 2, 8, 9, 10, 11, 12, 17, 18 et 19, tel qu'établi à l'offre de service de SPE du 6 décembre dernier pour un montant total de 5 010\$ avant taxes.

Correction du règlement d'emprunt 2022-344 décrétant un emprunt de 1 085 829 \$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme TECQ

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications sont nécessaires au règlement d'emprunt 2022-344 afin que celui-ci soit autorisé par le MAMH;
 CONSIDÉRANT QUE les corrections n'ont aucun impact monétaire et que par conséquent, elles peuvent être faites par résolution;
 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de modifier le règlement 2022-344 comme suit;
 • Modifier le titre de l'avis de motion ainsi que le titre de la résolution d'adoption pour que leur objet concorde avec celui du projet et du règlement adopté, soit « Règlement d'emprunt 2022-344 décrétant un emprunt de 1 085 829 \$ afin de financer la subvention du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ »
 • Supprimer la mention relative à la Loi sur les cités et villes dans le premier « CONSIDÉRANT QUE »;
 • Modifier l'article 2 du règlement afin que celui-ci se lise comme suit :
 « Afin de financer les sommes prévues dans les priorités 1 et 4 de la programmation TECQ 2019-2023, les montants de 751 829 \$ + 334 000 \$ respectivement pour le total de 1 085 829 \$, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 1 085 829 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 20 ans. »

Demande à la CPTAQ - modification de l'autorisation pour l'aménagement d'un bassin d'irrigation, étang d'irrigation et la mise en culture sur une partie des lots 1714 495, 1716 095 et 1716 096
 Ce point est reporté à une séance ultérieure.

PPCMOI – 330, rang de la Montagne – Deuxième résolution

CONSIDÉRANT QUE la demande de PPCMOI a été déposée par M. Étienne Tremblay, représentant la Cidrerie Chemin des Sept de Saint-Jean-Baptiste et le Verger Tartopom à l'effet de permettre l'exploitation d'un restaurant de 60 places et de faire la vente de boissons alcoolisées (cidres);
 CONSIDÉRANT QUE l'objectif premier du requérant est de pouvoir pro-

céder à la vente au détail et pour consommation sur place des produits de la cidrerie Chemin des Sept sur le site du Verger Tartopom et que ces activités nécessitent des autorisations de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) et de la Régie des alcools, courses et jeux (RACJ);
 CONSIDÉRANT QUE l'obtention préalable d'un PPCMOI attestant de la conformité du projet à la réglementation municipale est requise pour que le requérant puisse entreprendre les démarches suivantes auprès de la CPTAQ et de la RACJ;
 CONSIDÉRANT QUE le requérant ne désire pas remplacer les activités actuelles du terrain, mais de bonifier ces activités agricoles et d'y exercer des usages complémentaires additionnels;
 CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a déjà été exploité à des fins de restauration en tant que cabane à sucre et qu'à cet effet, une cuisine et une salle à manger de 60 places sont déjà aménagées;
 CONSIDÉRANT QUE le requérant désire maintenir les activités de production de pommes et de produits de l'érable et souhaite procéder à de nouvelles cultures pour bonifier l'offre alimentaire;
 CONSIDÉRANT QUE le restaurant projeté serait du type cuisine du terroir avec un menu variable et restreint composé d'ingrédients locaux;
 CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit un restaurant ouvert un maximum de 9 mois par année;
 CONSIDÉRANT QUE l'aspect restauration du projet est similaire à l'usage table champêtre qui est autorisé dans la zone 621;
 CONSIDÉRANT QUE le bâtiment concerné est situé loin de la voie publique, dans la partie basse du terrain;
 CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2018-242 stipule qu'un restaurant doit disposer d'une case de stationnement par 4 places assises;
 CONSIDÉRANT QU'afin de préserver l'aspect champêtre du verger, il serait souhaitable d'éviter l'aménagement d'un stationnement pavé ou de gravier et de maintenir l'utilisation de la zone dénuée de pommiers longeant le chemin d'accès qui est présentement utilisée comme aire de stationnement;
 CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère parfaitement dans la vision agrotouristique du secteur du rang de la Montagne;
 CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au plan d'urbanisme;
 CONSIDÉRANT QUE le projet a été évalué selon les critères d'évaluation des articles 20 et 21 du règlement sur les PPCMOI 2018-247;
 CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'AUTORISER le plan particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble AUX
 CONDITIONS SUIVANTES :
 • Que le nombre total de places soit limité à soixante (60), incluant toute terrasse extérieure;
 • Qu'une aire de terrain d'une superficie équivalente à la superficie requise à la section 7 du règlement de zonage 2018-242 pour un restaurant de 60 places soit réservée à cette fin à même la zone dénuée d'arbres longeant le chemin d'accès;
 • Qu'un projet de rénovation de la présentation du bâtiment principal avec échéancier de travaux soit déposé.
 CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement sur les PPCMOI 2018-247, une consultation publique a été tenue le 9 janvier 2023 afin d'expliquer la présente demande;
 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser le PPCMOI demandé tout en maintenant les conditions établies par le CCU.

Reconstruction du puits Vadnais 2 – Acceptation de l'offre de service d'Agéos

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTION

Autres sujets d'intérêts

M. le maire remercie M. David Jodoin d'avoir été réparer un problème électrique sur la croix.

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.



AGIR CONCRÈTEMENT POUR L'AVENIR DE NOTRE RÉGION

Propriétaires de lot boisé, élus municipaux, notaires, comptables et domaine forestier, vous pouvez poser une action concrète pour la biodiversité et l'environnement.

Les soirées d'information sur les options de conservation présentées par Louise Gratton et sur la mise à jour du plan de conservation pour le mont Rougemont furent un franc succès avec près de 60 propriétaires, élus municipaux et spécialistes en environnement.

L'Association du mont Rougemont a organisé 3 rencontres à la suite des demandes répétées des propriétaires désirant en savoir plus sur les différentes façons d'assurer la pérennité de notre montagne qui subit de plus en plus de pression de développement résidentiel/industriel et agricole en plus de l'achalandage accrue des VTT, motoneiges et de campeurs/randonneurs.



Voilà pourquoi, il est important de planifier adéquatement ce développement tout en protégeant ce riche capital naturel et ce patrimoine paysager exceptionnel.

Ce projet a été réalisé dans le cadre du Projet de partenariat pour les milieux naturels de Conservation de la nature Canada (CNC), pour lequel CNC a reçu une aide financière de plus de 53 M\$ du gouvernement du Québec.

Pour plus d'information et passez à l'action, un document synthèse, la présentation format PowerPoint et une vidéo sont disponibles:

- Sur le site internet de l'AMR: montrougemont.org/bibliotheque
- Par courriel : info@montrougemont.org
- Par téléphone : 450 779-2725

Près de 350 propriétés privées composent le mont Rougemont dans les municipalités de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Damase et Rougemont.

Il est le poumon de notre région et l'origine de plusieurs sources d'eau pour ces municipalités.

L'Association du mont Rougemont (AMR) est un organisme sans but lucratif fondé en 2002 qui a pour mission d'encourager, sur le mont Rougemont et pour les générations futures, les activités économiquement rentables, écologiquement responsables et stimulées par la communauté + encadrer les activités à la montagne dans le respect du droit à la propriété, des sites les plus fragiles et de la capacité de support de ses milieux naturels.

En septembre 2021, l'Association du mont Rougemont s'est unie à 11 autres organismes de conservation pour créer **La Coalition des Montérégiennes** pour la protection, l'accessibilité, la connectivité, la reconnaissance et le soutien des collines montréalaises.



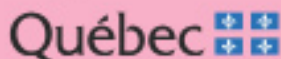
DE SOI À L'EMPLOI
Orientation et aide
à l'emploi pour femmes



Places disponibles, contactez-nous!



Avec la participation financière de :



240, boul. Fréchette, bureau 210
Chambly (Québec) J3L 2Z5
450 447-4037
www.soi-emploi.qc.ca
info@soi-emploi.qc.ca

Offres d'emplois

Camp de jour Municipalité de Rougemont été 2023

Le service des loisirs de la Municipalité de Rougemont est à la recherche de candidat(e)s, pour la saison estivale, pour occuper les postes suivants:

Animateurs (trices) de camp de jour/ temps plein

Si tu as des aptitudes et des passions particulières, que ce soit pour les sports, la danse, les arts, le théâtre, l'informatique ou autres, mentionne-le dans ton CV, cela peut être un atout!

TÂCHES :

- Avoir la responsabilité d'un groupe d'enfants d'âge primaire;
- Planifier des activités et animer les groupes les 5 à 12 ans;
- Participer aux rencontres du personnel;
- Assurer la sécurité des enfants lors des activités;

EXIGENCES :

- Avoir un minimum de 15 ans au 1er juin 2023;
- Être disponible du 26 juin au 18 août 2023 pour le camp de jour;
- Être étudiant(e) à temps plein;
- Aimer les enfants;
- Communiquer facilement en public;
- Être disponible pour la formation DAFA et avoir réussi sa formation;
- Cours de premiers soins, un atout.

SALAIRE : Selon la politique salariale du Service des loisirs

Accompagnateurs (trices) de camp de jour

TÂCHES :

- Accompagner et veiller à la sécurité d'un ou des enfants ayant des besoins particuliers;
- Faciliter l'intégration des enfants aux activités du camp de jour;
- Participer aux rencontres du personnel;

EXIGENCES :

- Avoir un minimum de 15 ans au 1er juin 2023;
- Être disponible du 26 juin au 18 août 2023 pour le camp de jour;
- Aimer les enfants;
- Communiquer facilement en public;
- Formation pertinente en lien avec l'emploi, un atout.

SALAIRE : Selon la politique salariale du Service des loisirs

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae **avant le 17 mars 2023**. Vous pouvez le déposer à la réception de l'hôtel de ville, ou l'envoyer par la poste, à l'adresse suivante: *Municipalité de Rougemont, 61 chemin Marieville, Rougemont J0L 1M0* ou par courriel: loisirs@rougemont.ca

Nous communiquerons seulement avec les candidats qui seront retenus. Pour plus d'information, communiquez avec Bruno Larose coordonnateur des loisirs au (450) 469-3790 p.224



Municipalité de
Rougemont

Horaire de la patinoire

270 La Grande-Caroline, Rougemont

Nous travaillons présentement à rendre la patinoire accessible dès que possible! Surveillez la page Facebook LES LOISIRS DE ROUGEMONT pour être informer de son ouverture!

Horaire PATINOIRE

*** Horaire sujet à changement***

PATINAGE LIBRE

Lundi au vendredi

17h00 à 19h00

Samedi et dimanche

12h00 à 14h00

16h00 à 18h30

HOCKEY LIBRE

Lundi au vendredi

19h00 à 21h00

Samedi et dimanche

14h00 à 16h00

18h30 à 21h00

Horaire vestiaire

**Veuillez prendre note que la patinoire est accessible avant l'heure d'ouverture, cependant le vestiaire ne sera pas accessible.*

Lundi au vendredi

17h00 à 21h00

Samedi et dimanche

12h00 à 20h00

LA MUNICIPALITÉ SE DONNE LE DROIT DE:

- refuser l'accès à la patinoire aux personnes qui ne respectent pas les consignes
- de fermer la patinoire si les citoyens ne respectent pas les règles établies.

Suivez-nous sur la page Facebook des Loisirs de Rougemont



INSCRIPTIONS

Dès le 5 janvier 2023

En ligne au www.rougemont.ca

Par téléphone au: 450.469.3790 poste 224

Par courriel à: loisirs@rougemont.ca

Service des loisirs

270 La Grande-Caroline, Rougemont, J0L 1M0

tél. 450.469.3790 poste 224

loisirs@rougemont.ca www.rougemont.ca



Session Hiver 2023

Début: Semaine du 10 janvier

Fin: Semaine du 29 avril

PROGRAMMATION - Enfants et adolescents

Escrime - 12 cours Enseignant: Patrick Desgroseillers Min. participants: 4 Max. participants: 8

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
11 ans et +	Mardi	17h à 19h	Résident: 80\$ Non-résident: 100\$	24 janvier au 11 avril	Centre des loisirs Gymnase

Ateliers de création de LEGO Brickomaniacs - 12 cours

Min. participants: 5 Max. participants: 10

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
6 - 14 ans	Mardi	18h15 à 19h30	Résident: 90\$ Non-résident: 150\$	24 janvier au 11 avril	Centre des loisirs - Salle CRVTT

Soccer intérieur - 12 cours Avec Cheez et Katchow

Min. participants par groupe: 6 Max. participants par groupe: 14

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
4 à 5 ans	Dimanche	9h30 à 10h30	Résident: 50\$ Non-Résident: 75\$	du 15 janvier au 2 avril	Centre des loisirs Salle Desjardins - Gymnase
6 à 8 ans		10h30 à 11h30			
9 à 12 ans		11h30 à 12h30			



PROGRAMMATION Adultes

Cours Hiit - 14 cours voir détails verso page 12

Enseignante: Pamela Boucher

Inscriptions auprès de l'enseignante 514-226-2010

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Lundi	17h30 à 18h30	Voir informations page 13	du 16 janvier au 24 avril	Centre des loisirs Salle Desjardins Gymnase
16 ans et +	Samedi	9h à 10h	Voir informations page 13	du 21 janvier au 29 avril	Centre des loisirs Salle Desjardins Gymnase

Anglais Enseignante madame Twila McManus B. Ed. **TEST de classement obligatoire pour tous**

Pour information contactez l'enseignante au 514.893.9609

Min. participants: 5

Max. participants: 10

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Mardi	9h à 11h	Résident: 236\$ Non-résident: 295\$	du 10 janvier au 4 avril	Centre des loisirs Salle CRVTT

Danse Country* - 10 cours

Pour informations ou inscriptions: Lucien Castonguay 514-249-6266 ou Yvette Brisson 450-947-0764

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
Débutant	Mercredi	19h00 à 20h00	Résident: 10\$/ cours Non-Résident: 10\$/ cours	du 18 janvier au 5 avril **	Salle communautaire 11, chemin Marieville
Intermédiaire		20h00 à 21h00			

* Cours offerts pour débutants/initiation et intermédiaires/avancés.

** Accessible à tous et inscription possible à tout moment dans la session.

Badminton libre - PICKEL BALL libre - 12 semaines

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Valider les disponibilités avec le coordonnateur des loisirs		Résident: 45\$ Non-résident: 75\$	Semaine du 16 janvier	Centre des loisirs - Salle Desjardins Gymnase

Yoga et respiration pour tous - 12 cours

Enseignante Carole Labelle Min. participants: 4 Maximum participants: 12

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Mardi	18h à 19h15	Résident: 80\$ Non-résident: 100\$	du 24 janvier au 11 avril	Centre des loisirs Salle Groupe Robert
16 ans et +	Mercredi	9h à 10h15	Résident: 80\$ Non-résident: 100\$	du 25 janvier au 12 avril	Centre des loisirs Salle Groupe Robert

Yoga dynamique flow et respiration - 12 cours

Enseignante Carole Labelle

Min. participants: 4

Max. participants: 12

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Mardi	19h30 à 20h45	Résident: 80\$ Non-résident: 100\$	du 24 janvier au 11 avril	Centre des loisirs Salle Groupe Robert

YOGA DYNAMIQUE FLOW ET RESPIRATION

Intermédiaires et plus. Le corps, le souffle et l'esprit n'ont d'autre choix que de s'unir dans un flow d'enchaînement de postures sur la toile de fond de la salutation au soleil (hatha Flow). Générant ainsi une profondeur dans l'expérimentation du lâcher prise, de la force, de la souplesse et de l'équilibre dans toutes les sphères de notre existence. À chaque cours, nous expérimenterons des techniques de maîtrise du souffle (pranayama) afin d'apprendre à respirer de façon optimale et ainsi calmer rapidement notre flot mental tout en augmentant notre niveau d'énergie.

En finale, régénération du corps et de l'esprit par la pratique de la relaxation ou de la méditation.

YOGA ET RESPIRATION POUR TOUS

Aucune expérience requise. Pratique posturale (adaptée à votre état du moment) générant souplesse, force et ancrage. À chaque cours, nous expérimenterons des techniques de maîtrise de la respiration (pranayama) afin d'apprendre à respirer de façon optimale et donc calmer rapidement l'agitation mentale et augmenter notre niveau d'énergie. En conclusion, méditation ou relaxation afin de régénérer en profondeur corps et esprit. Bienvenue à tous!



CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

www.mrcrouville.qc.ca

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Légende

Collecte de sapin de Noël
 Résidus domestique et recyclage



MATIÈRES RECYCLABLES



Matières organiques



Matières domestiques



FEUILLES, CHAUME ET BRINDILLES



BRANCHES



RÉSIDUS VOLUMINEUX

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION
EN LIGNE
POUR LA COLLECTE
DES VOLUMINEUX

À compter du **31 OCTOBRE 2022**
changement d'horaire pour l'hiver



LIGNE INFO-COLLECTES

450 693-2ECO (2326) ou 1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca
www.mrcrouville.qc.ca



OUVERT

■ Mariville :
du jeudi au samedi de 9 h à 16 h 30

FERMÉ

■ Mariville : dimanche, lundi, mardi et mercredi
■ Saint-Césaire : fermé pour l'hiver

📍 135 chemin du Ruisseau Saint-Louis Est

le club
FADOQ

ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ DE ROUGEMONT

Du lundi au vendredi, de 9h à 11h - **jeux de billard**

Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h - **jeux de cartes**

Le mardi, de 19h à 21h - **jeux de babettes (poches)**

Le mardi, mai à octobre, 19h à 21h - **pétanque extérieure**

En mars - **dîner de cabane à sucre**

Les activités ont lieu au **11 ch. Mariville, Rougemont**

Pour informations, Bernardin Brodeur, prés. 450-469-1346

Bienvenue à tous les membres



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0

Tél.: 450-469-9999

Téléc.: 450-469-5106

dep.rougemont@outlook.com



ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526
COURRIEL : aidecourriel@aa87.org

GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: **Lundi soir à 19h30**
Endroit: 11 chemin de Mariville

GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR
Réunion: **Vendredi soir à 19h**
Endroit: 11 chemin de Mariville





MONIQUE GAUTHIER
COURTIER IMMOBILIER
(450) 357-0435



*À partir de
2%*

En toute connaissance



Agence
immobilière



moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
JOL 1M0

cel.: 514 821-2050

tél.: 450 469-2050

R.B.Q. 8316-9375-58



**PLOMBERIE
M. MALLET**

ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET

450 708-2490



CMMTQ

Corporation des maîtres
plombiers et électriciens
du Québec

plomberiemallet@hotmail.com

LES CARROSSERIES BENOIT LECLERC

IL Y A DES « BOSSSES » QUI S'ARRANGENT

Confiez-nous votre auto, on s'occupe de tout!

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 😊

**Carrossier
ProColor.**

Service expert à toute épreuve



CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM



JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENTE PRIVÉE POUR ÂÎNÉS

Je choisis
d'être bien
au jour le jour!



La résidence JARDINS DU COUVENT vous offre :

- Une ambiance familiale collaborative
- De grands espaces verts
- Une équipe de soins, disponible en tout temps



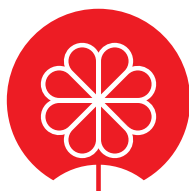
Prenez rendez-vous dès maintenant. Au plaisir de vous rencontrer!

450 460-3141 | dlaplante@cogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville
jardinsducouvent.ca



**Une
famille
tissée
serrée?**

ÇA DONNE LE
GOÛT.



Lassonde

REJOINS L'ÉQUIPE DE LASSONDE

OASIS Canton Rougemont *fruité*



L'achat terminé

Les remises accumulées



Obtenez jusqu'à 4 %* de remises en argent sur vos achats courants avec la carte **Remises World Elite^{MD} Mastercard^{MD}**.

desjardins.com/remises-world-elite



MC/MD Mastercard et World Elite sont des marques déposées et le concept de cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Des frais annuels s'appliquent. * Les remises sont calculées en fonction d'un pourcentage des achats payés avec la carte. Dès que vos remises accumulées atteignent 100 \$, un crédit est automatiquement versé au compte. Consultez l'ensemble des conditions et comment elles s'appliquent au desjardins.com/remises-world-elite